

CONCOURS PLPA2 EDUCATION SOCIOCULTURELLE 2009

Commentaires pédagogiques de l'épreuve d'admissibilité

Concours interne

Epreuve écrite d'admissibilité: composition à partir du programme de la section

Sujet: patrimoine culturel rural et développement du territoire.

La composition est un exercice qui doit permettre au candidat de faire la preuve de ses connaissances tout en les situant dans un questionnement.

Le sujet comporte une problématique; le candidat doit la mettre en évidence.

Dans une composition sont évaluées, à la fois les connaissances dans le(s) domaine(s) concerné(s) et la capacité à construire un devoir organisé.

1/ est précisé que les aspects pédagogiques sont exclus de cette épreuve: en effet le candidat ne doit pas proposer une progression ou un séquence pédagogique.

La grille d'évaluation retenait les trois critères suivants:

- Exactitude et étendue des connaissances (8 points)
- Capacités à développer des problématiques sous jacentes (8 points)
- Expression et communication (4 points)

On attendait des candidats:

Qu'ils développent la notion de patrimoine culturel rural (typologie, caractéristiques ..) et celle de développement du territoire (quel(s) développement(s), contextes, enjeux actuels ..)

Qu'il présentent des problématiques induites par le sujets et y répondent (quelle contribution du patrimoine au développement? types de développement? pour qui? avec quels acteurs?)

Qu'ils évoquent les notions de patrimonialisation ou de fabrication du patrimoine; quelles identités du patrimoine aujourd'hui? ..

Les défauts rencontrés:

- Présentation d'une progression pédagogique inscrite dans un référentiel de formation.
Manque de réflexion quant aux enjeux du développement du territoire celui ci est mal défini ou mal compris.
Problématisations absentes
- Définition des champs concernés par le sujet approximative et lacunaire; absence ou pauvreté des références
- Manque de structuration du développement de la composition écrite : expression défectueuse

Conseils aux candidats:

Préparer cette épreuve en s'appuyant sur la bibliographie relative aux deux thèmes du programme

S'entraînant à l'exercice de la composition

CONCOURS PLPA2 EDUCATION SOCIOCULTURELLE 2009

Commentaires pédagogiques des épreuves d'admission

Concours interne

Epreuve professionnelle sur dossier : analyse d'une situation d'enseignement ou d'animation.

L'ensemble des épreuves s'est correctement déroulé.

Le jury souhaite cependant apporter un certain nombre de remarques sur la prochaine fiche des concours internes PLPA et CAPESA d' Education socioculturelle.

- Précisions sur le nombre de pages de chaque dossier présenté par le candidat (20 pages maximum avec les annexes éventuelles et une page de synthèse résumant la situation évoquée par le dossier).

- Précisions sur les supports de communication autorisés lors de la présentation du dossier = le dossier préparé par le candidat est l'unique support de communication utilisé.

L'épreuve s'est déroulée sans difficulté particulière ; les dossiers présentés comportaient bien deux situations : l'une d'enseignement et l'autre d'animation, l'une de ces deux situations portant sur un objectif d'éducation artistique.

Cependant, devant les différences relatives au nombre de pages des dossiers, le jury a souhaité que chaque dossier (comportant les deux situations) soit limité à vingt pages maximum (y compris d'éventuelles annexes) et comporte une page de synthèse.

Lors de l'exposé du candidat et l'entretien avec le jury, seul le dossier peut servir de support à la prestation orale.

L'évaluation porte sur :

- Les qualités didactiques, pédagogiques et éducatives de la situation d'enseignement ou d'animation retenue
- Les connaissances et compétences du candidat en éducation socioculturelle
- Les capacités d'expression et de communication du candidat.